

# BROME (BCDMH) PASTILLES 20g



## CARACTERISTIQUES :

Pastilles de 20 g à dissolution lente.

Utilisation dans un stockeur de brome ou directement dans le skimmer. Lors d'un traitement au brome, la régénération de celui-ci s'effectue en faisant des traitements choc réguliers par des oxydants : chlore choc non stabilisé, Oxydant Choc ou Agechoc.

Il faut également savoir que le stabilisant bloque l'action désinfectante du brome. C'est pour cela que lors d'un changement de traitement d'une piscine, et si vous traitiez jusqu'à maintenant avec du chlore stabilisé comme des galets lent, nous vous conseillons de vidanger le bassin avant de passer à un traitement au brome.

## MODE D'EMPLOI / DOSAGE :

Doit être utilisé avec un doseur à pastilles (brominateur), ou directement dans le skimmer.

Remplir le brominateur de pastilles de brome et le mettre en marche.

Ajuster le pH entre 7,0 et 7,6.

Régler le brominateur pour atteindre une concentration de brome entre 1 et 3 ppm (3 à 5 ppm pour les spas).

Vérifier la concentration du brome à l'aide d'une trousse de contrôle adaptée.



## CONDITIONNEMENT :

Pot de 1 kg : carton de 12 un, palette de 30 cartons / 360 un

Seau 5 kg : palette de 125 un

Seau 20 kg : palette de 24 un

## COMPOSITION :

100 % Bromochloro-5,5-diméthylimidazolidine-2,4 dione

CE : 251-171-5. Biocide TP2 - TP11

## SECURITE :

*Utilisez les Biocides avec précautions. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit. Pour plus de renseignements, consulter les fiches de données de sécurité.*

*Déposé au centre antipoison de Toulouse Tél : 05.61.49.33.33*

**Mention d'avertissement :** Danger !

**Mentions de danger :** Peut aggraver un incendie; comburant. Nocif en cas d'ingestion. Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique. Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Peut provoquer une allergie cutanée. Très toxique pour les organismes aquatiques.

**Conseils de prudence :** Tenir hors de portée des enfants. Tenir/stocker à l'écart des vêtements /.../matières combustibles. Eviter le rejet dans l'environnement. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols. EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau / se doucher. EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Pour le grand public : Eliminer l'emballage vide et/ou les produits non utilisés conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination de ces déchets, par exemple par apport en déchetterie.



UN 3085